

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 juin 2026 à 11 h 00
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement (Maire suppléant)
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Ann Tremblay, directrice d'arrondissement par intérim
directrice des services administratifs et projets urbains
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance et une minute de recueillement

Constatant que le quorum est atteint, le président M. Ludovic Fermely, maire suppléant, déclare la séance ouverte à 11 h 00

CA26 19 0129

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 29 juin 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA26 19 0130

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 juin 2026 relativement au premier projet de résolution CA26 19 0127 modifiant la résolution CA24 19 0117 autorisant la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke)

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

De Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 juin 2026, portant sur le projet de modification de la résolution CA24 19 0117 autorisant la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke).

Un débat s'engage.

M. Jacques Fillion adresse une question à l'assemblée concernant la décontamination du jardin communautaire.

Des explications lui sont fournies par M. Dominic Roussel et M. Hakim Hani, chef de division à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02 1266765004

CA26 19 0131

Édicter, en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-08 accordant la gratuité totale des tarifs applicables à l'utilisation des espaces de stationnement sur rue contrôlés par parcomètres situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine (horodateur # 508), dans le cadre de l'événement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1er août 2026, de 8 h à 18 h

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux organisés sur son territoire, notamment par des organismes locaux;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) prévoit notamment la tarification applicable à l'utilisation de certains espaces de stationnement municipaux;

ATTENDU QUE le CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC. organise l'événement Régates de canoë et de kayak;

ATTENDU QUE cet événement se tiendra les 4 juillet et 1^{er} août 2026 et nécessite, pour sa tenue, l'utilisation des espaces de stationnement sur rue contrôlés par parcomètres situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine (horodateur #508);

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder, pour ces périodes limitées, la gratuité des tarifs autrement applicables à ces espaces de stationnement;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'édicter l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-08 accordant la gratuité totale des tarifs prévus au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) relativement à l'utilisation des espaces de stationnement sur rue contrôlés par parcomètres situés au 2105, boulevard Saint-Joseph, à Lachine (horodateur #508), dans le cadre de l'événement Régates de canoë et de kayak, les 4 juillet et 1^{er} août 2026, de 8 h à 18 h;

D'autoriser la publication de cette ordonnance conformément aux règles applicables;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter, avant publication, toute correction de pure forme requise, notamment les coquilles, erreurs typographiques, erreurs manifestes de numérotation ou de concordance interne, pourvu qu'aucune modification n'affecte l'identité du bénéficiaire, le lieu, les dates, les heures, la portée de la gratuité ou les effets juridiques de l'ordonnance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266901006

CA26 19 0132

Adoption, sans changement, de la résolution - La résolution modifiant la résolution CA24 19 0117 autorisant la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke), afin de remplacer l'annexe B par le plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute no 17429, daté du 7 avril 2025, en remplacement du plan sous la minute no 16402, daté du 19 juillet 2023, et de modifier le délai prévu à l'article 24 pour le début des travaux de construction

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté, le 6 mai 2024, la résolution numéro CA24 19 0117 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la construction d'un bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec, situé au 370-390, rue Sherbrooke, sous réserve de diverses conditions et annexes approuvées;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA24 19 0117 prévoit notamment, à son annexe B, un plan cadastral parcellaire préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute 16402, daté du 19 juillet 2023, ainsi qu'à son article 24, un délai de vingt-quatre (24) mois pour le début des travaux de construction;

ATTENDU QUE l'article 22 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002) prévoit que toute modification d'un projet à l'encontre de la résolution autorisant le projet particulier doit faire l'objet d'une nouvelle demande conformément à ce règlement;

ATTENDU le premier projet de résolution numéro CA26 19 0127 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 18 juin 2026;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 25 juin 2026;

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'adopter, sans changement, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002), la résolution modifiant la résolution numéro CA24 19 0117, laquelle autorise la construction d'un (1) bâtiment multifamilial de quatre (4) étages comptant 115 unités sur le lot portant le numéro 1 703 899 du cadastre du Québec (370-390, rue Sherbrooke), tout en maintenant l'ensemble des conditions, autorisations, obligations et annexes déjà approuvées, sauf les modifications suivantes :

1. L'annexe B de la résolution numéro CA24 19 0117 est modifiée par le remplacement du plan préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous la minute 16402, daté du 19 juillet 2023, par le plan préparé par le même arpenteur sous la minute 17429, daté du 7 avril 2025;

2. L'article 24 de la résolution numéro CA24 19 0117 est modifié par le remplacement du délai de vingt-quatre (24) mois par un délai de quarante-huit (48) mois pour le début des travaux de construction;

3. Toutes les autres dispositions de la résolution numéro CA24 19 0117 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer; cette précision est cohérente avec le fait que la résolution originale contient de nombreuses conditions distinctes relatives notamment au lotissement, à l'usage, au bâtiment, au stationnement, à l'aménagement paysager, à l'écran acoustique, au PIIA, aux délais et à la garantie monétaire, alors que la modification proposée ne vise expressément que l'annexe B et l'article 24.

4. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470009

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLU	INTERVENTION
Dominic Roussel	- Commentaire au sujet de la participation citoyenne à l'assemblée publique de consultation (point 10.02).

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 11 h 10.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2026.

CA26 19 0136